

**Total**  
Mai 2018

**Rapport d'assurance indépendant sur l'attribution du label « Total  
Ecosolutions » aux produits « Huiles de base issues du reraffinage »**

ERNST & YOUNG et Associés



**Total**

Mai 2018

## **Rapport d'assurance indépendant sur l'attribution du label « Total Ecosolutions » aux produits « Huiles de base issues du reraffinage »**

A la suite de la demande qui nous a été faite, nous avons effectué des travaux visant à exprimer l'assurance raisonnable que les produits « Huiles de base issues du reraffinage », dont la description figure sur le site [www.total.com](http://www.total.com)<sup>1</sup> et dans la fiche externe en date du 13 avril 2018, ont obtenu le label « Total Ecosolutions » conformément au référentiel « Total Ecosolutions » version 5 du 22 juin 2016 (ci-après dénommé « le Référentiel ») ; ce Référentiel, téléchargeable sur le site [www.total.com](http://www.total.com)<sup>1</sup>, a été établi sur la base des normes ISO 14020 et ISO 14021 et a fait l'objet d'une revue externe préliminaire qui a donné lieu à l'établissement d'un rapport indépendant sur sa conception, rapport également consultable sur [www.total.com](http://www.total.com)<sup>1</sup>.

Nos travaux ont été menés conformément au standard international ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) de l'IFAC (International Federation of Accountants). Il appartient à la société Total de mettre régulièrement à jour le Référentiel, d'en assurer la mise à disposition auprès des utilisateurs internes et des tiers, et d'appliquer le Référentiel. Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une opinion sur l'attribution du label « Total Ecosolutions » aux produits « Huiles de base issues du reraffinage ».

### **Nature et étendue des travaux**

Pour exprimer notre opinion, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Nous avons apprécié la cohérence, la précision, la clarté, l'objectivité, le caractère exhaustif et la pertinence du Référentiel et des éléments du dossier-type d'attribution de label des produits et services « Total Ecosolutions ».
- Nous avons conduit des entretiens avec les personnes en charge de l'élaboration du dossier d'attribution du label, analysé la documentation disponible visant à justifier les méthodes d'évaluation de l'impact global sur l'environnement et de la comparaison avec le service de référence. Nous avons également examiné les comptes rendus et validations du comité de labellisation et du comité de direction « Total Ecosolutions » afin d'identifier les éventuels risques d'écart par rapport au processus d'attribution de label défini dans le Référentiel. Cependant, le périmètre des travaux n'inclut pas la vérification des données sources utilisées pour les calculs.

---

<sup>1</sup> Adresse exacte : [www.ecosolutions.total.com](http://www.ecosolutions.total.com)



Ces travaux ont été réalisés par nos équipes spécialisées en matière d'environnement et de développement durable.

### Informations ou explications

- Le Référentiel vise à définir les règles d'attribution du label « Total Ecosolutions », l'organisation et les responsabilités, les modalités d'évaluation du niveau de performance environnementale, de vérification de la conformité au Référentiel, de communication interne et externe ainsi que les règles de gestion de la documentation, conformément aux exigences des normes ISO 14020 et ISO 14021.
- Les produits « Huiles de base issues du reraffinage » sont composés d'un mélange d'huiles usagées régénérées et d'huiles vierges issues du raffinage. Mélangés à des additifs spécifiques, ils sont utilisés comme lubrifiants moteurs ou hydrauliques et présentent des propriétés similaires aux lubrifiants fabriqués à partir huiles de base 100% vierge issues du raffinage en termes d'absence d'irritation dermatologique et de taux d'Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP).
- L'évaluation de la performance environnementale et sanitaire des « Huiles de base issues du reraffinage » destinées à la production de lubrifiants est réalisée par comparaison, pour un service rendu équivalent, avec un lubrifiant composé de 79,4% d'huile vierge et de 20,6% d'additifs dans le cas d'une application hydraulique et avec un lubrifiant composé de 96,9% d'huile vierge et de 3,1% d'additifs dans la cas d'une application moteur.
- L'évaluation de la performance environnementale et sanitaire des « Huiles de base issues du reraffinage » destinées à la production de lubrifiants moteur et hydraulique est réalisée sur la base d'une étude d'Analyse de Cycle de Vie pour quantifier les réductions de consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.
- L'unité fonctionnelle considérée pour la comparaison est « permettre la lubrification d'un système hydraulique et assurer la transmission de la puissance dans une machine industrielle pendant 4.000 heures » dans le cas d'une application hydraulique et « permettre la lubrification d'un moteur d'un véhicule poids lourd lui permettant d'effectuer un parcours de 100.000 km » dans le cas d'une application moteur.
- Le gain significatif retenu et validé par le comité de direction « Total Ecosolutions » est :
  - pour l'application hydraulique : une réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie de 50 et 91 % en France respectivement et de 33 et 88 % en Europe respectivement.
  - pour l'application moteur : une réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie de 47 et 86 % en France respectivement et de 34 et 83 % en Europe respectivement.



## Opinion

A notre avis, les produits « Huiles de base issues du reraffinage » ont reçu le label « Total Ecosolutions », dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 17 mai 2018

ERNST & YOUNG et Associés  
Développement Durable

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal line followed by a stylized, cursive signature.

Christophe Schmeitzky